

# POINTS DE VUE DES INTERVENANTES AU SUJET DE L'INTERVENTION SOCIOJUDICIAIRE EN VIOLENCE CONJUGALE

Célyne Lalande

(418) 656-3286



criviff@criviff.ulaval.ca



criviff.qc.ca



**Au Québec**, à l'instar de plusieurs autres états occidentaux (Breckenridge, Rees, Valentine et Murray, 2015), l'approche privilégiée pour contrer la violence conjugale implique de nombreux acteurs et requiert des actions tant psychosociales que pénales. Dans la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (Gouvernement du Québec, 1995), cette approche est qualifiée de « sociojudiciaire ». Elle est ancrée, d'une part, dans la reconnaissance sociale du caractère criminel des actes de violence perpétrés en contexte conjugal (Buzawa, Buzawa et Stark, 2012; Gouvernement du Québec, 1995). D'autre part, elle s'explique par la complexité des situations de violence conjugale alors qu'aucune ressource n'est en mesure de répondre seule à l'ensemble des besoins des personnes qui sont aux prises avec ce problème. Malgré l'importance de cette approche dans la réponse à la violence conjugale, il y a peu d'écrits québécois récents qui portent sur ce type d'intervention. Ceux disponibles permettent de recenser certaines pratiques spécifiques, d'en dresser un portrait et, pour certains, de rendre compte de leur processus de développement et d'implantation. Ils ne permettent toutefois pas d'aborder l'intervention sociojudiciaire plus globalement.

Pour pallier ce manque, nous avons mené une étude ayant pour objectif de dresser un portrait d'ensemble des pratiques et des contextes associés à l'intervention sociojudiciaire en violence conjugale dans une région donnée à partir des représentations des intervenantes<sup>1</sup> qui en font l'expérience. La recherche a permis d'identifier les perceptions de ces intervenantes relativement à l'arrimage entre le psychosocial et le judiciaire dans ce domaine, ainsi qu'en regard des collaborations qui y prennent place. La présente fiche vise à faire la synthèse de ces perceptions, ce qui permet d'étayer les données disponibles quant aux effets de ce type d'intervention et de mettre en lumière certains facteurs qui en favorisent ou non le succès.

<sup>1</sup> Compte tenu la surreprésentation des femmes dans le domaine de l'intervention en violence conjugale, le féminin est utilisé comme genre neutre dans cette fiche.

## Méthodologie de recherche

Une recherche qualitative s'inspirant de l'étude de cas unique<sup>2</sup> a été menée dans l'une des 17 régions administratives du Québec<sup>3</sup>. La source d'information retenue pour recueillir des données sur ce cas a été l'entretien auprès d'informatrices clés qui estiment faire l'expérience professionnelle de l'intervention sociojudiciaire en violence conjugale. Ainsi, 37 entretiens individuels semi-dirigés ont été réalisés en 2015-2016 auprès d'intervenantes provenant de 10 types d'organisations impliquées dans la réponse à la violence conjugale. En lien avec les résultats rapportés dans cette fiche, les questions posées aux intervenantes sont les suivantes :

1

Comment l'articulation entre le social et le judiciaire s'agence (ou ne s'agence pas) avec votre profession?

2

Comment vous représentez-vous les relations professionnelles entre les divers intervenants impliqués dans l'intervention sociojudiciaire en violence conjugale?

Les entretiens ont été analysés par le biais de stratégies d'analyse de contenu, par exemple la codification de premier niveau, la codification thématique et les matrices de comparaison (Miles et Huberman, 2003). Ces analyses et leurs résultats se sont inscrits plus largement dans le cadre théorique des représentations professionnelles (Blin, 1997) et dans une épistémologie constructiviste pragmatique (von Glaserfeld, 2004). Pour les analyses, les intervenantes rencontrées ont été rassemblées en trois sous-groupes correspondant à leurs propres représentations d'elles-mêmes et des autres soit les judiciaires<sup>4</sup>, les psychosociales<sup>5</sup> et les sociojudiciaires<sup>6</sup>.

ENTRETIENS  
**37** individuels  
semi-dirigés

**2015-2016**

**10** T Y P E S  
d'organisations

La recherche a permis d'identifier les perceptions de ces intervenantes relativement à l'arrimage entre le psychosocial et le judiciaire dans ce domaine, ainsi qu'en regard des collaborations qui y prennent place.

- 2 Une méthode de recherche consistant en l'analyse intensive d'une unité, dans ce cas-ci, une région administrative du Québec, en vue de comprendre un phénomène particulier (Gagnon, 2012).
- 3 Afin de préserver la confidentialité des personnes qui ont participé à la recherche, l'identité de cette région demeure confidentielle. Il est toutefois à noter que le cas retenu consiste en une région administrative qui comporte au moins une zone urbaine et une rurale afin que l'étude informe sur ces deux contextes.
- 4 C.-à-d. les juges, les avocates de la défense et les policières.
- 5 C.-à-d. les intervenantes psychosociales en CLSC, en centre jeunesse, en maison d'hébergement et dans les organismes pour conjoints violents.
- 6 C.-à-d. les intervenantes du CAVAC, du centre résidentiel communautaire et les agentes de probation.

## RÉSULTATS

### Les apports de l'arrimage sociojudiciaire en violence conjugale

D'abord, près de la moitié de l'échantillon a rapporté avoir de **meilleures connaissances des divers aspects** de l'intervention sociojudiciaire en violence conjugale grâce à l'arrimage du psychosocial et du judiciaire dans leurs pratiques. Les intervenantes judiciaires mentionnent que la présence d'une perspective psychosociale pour comprendre la violence conjugale au sein du système judiciaire favorise une meilleure compréhension de la problématique et des situations rencontrées sur le terrain. Les intervenantes psychosociales, surtout celles qui pratiquent en centre jeunesse, soutiennent quant à elles que la transmission d'informations de la part des autres actrices, et particulièrement des policières, est essentielle à la compréhension des situations, ce qui mène ensuite à des évaluations et à des interventions plus adéquates. Il en va de même pour les intervenantes sociojudiciaires, dont les deux tiers mentionnent que leurs collaborations professionnelles favorisent l'accroissement de leurs compétences et de leurs connaissances. Ces acquis portent notamment sur les ressources et services disponibles.

En second lieu, près de la moitié des personnes rencontrées, principalement des intervenantes psychosociales, rapportent **plus d'efficacité dans leurs interventions** en raison de cet arrimage entre le psychosocial et le judiciaire pour répondre au problème de la violence conjugale. Il est aussi mentionné par près du tiers des intervenantes judiciaires que les collaborations interprofessionnelles et les références augmentent l'accès aux ressources d'aide pour les personnes aux prises avec la violence conjugale.

Un troisième aspect de l'intervention sociojudiciaire sur lequel des participantes se prononcent positivement est **la proximité et les contacts fréquents** ainsi créés entre certains organismes et actrices. En effet, près du quart d'entre elles ont mentionné que cette proximité est avantageuse alors qu'elle permet notamment les discussions sur les différentes méthodes d'intervention et les consultations entre les unes et les autres.

Enfin, pour quelques-unes des intervenantes rencontrées, l'arrimage entre le psychosocial et le judiciaire est à la fois complémentaire et nécessaire, notamment pour protéger les victimes. Dans cette perspective, les représentations des participantes sont principalement axées sur le fait que chaque actrice est investie d'un rôle et d'un « chapeau différent » et que chacune est essentielle. La complémentarité des rôles est particulièrement évoquée par les actrices judiciaires quand il est question des apports du psychosocial pour répondre à la problématique de la violence conjugale et pour accompagner

Pour quelques-unes des intervenantes rencontrées, l'arrimage entre le psychosocial et le judiciaire est à la fois complémentaire et nécessaire, notamment pour protéger les victimes.

adéquatement les personnes aux prises avec ce problème dans le système judiciaire, type d'intervention plus difficile à réaliser pour les intervenants judiciaires :



*C'est certain que ces services d'aide là, comme la CAVAC, la DPJ, ça vient beaucoup aider notre travail puis ça vient le compléter aussi. L'un ne peut pas fonctionner sans l'autre selon moi. (Entrevue 21, policière)*



## Les difficultés de l'arrimage sociojudiciaire en violence conjugale

Il est important de souligner que, si certaines relations de collaboration sont considérées plus difficiles, cela n'est pas généralisé par les intervenantes à toutes leurs collaborations. Des écueils surgissent notamment entre des intervenantes de divers organismes (CLSC, centre jeunesse, organismes d'aide pour conjoints violents) et certaines maisons d'hébergement. Ces difficultés sont cependant rapportées exclusivement par des intervenantes pratiquant en milieu urbain. À l'opposé, les collaborations avec les maisons d'hébergement des milieux ruraux sont évaluées positivement par les intervenantes concernées. Tel que l'affirme une intervenante, il est possible que la plus grande proximité entre les ressources en milieux ruraux favorise de meilleures collaborations :



*[L'arrimage entre le travail des uns et des autres se passe] relativement bien vraiment parce qu'on se parle. On n'est pas par courriel puis envoyer une lettre, on est vraiment ok, on ramasse le téléphone, on arrête là en passant, puis « regarde j'ai la victime avec moi, est-ce que tu peux nous voir? ». On a une communication assez importante tu sais là, alors les services s'arriment très, très bien. (Entrevue 10, intervenante en maison d'hébergement)*



Cela étant dit, des intervenantes en maison d'hébergement rapportent elles aussi vivre des difficultés de collaboration, plus précisément dans le cadre de leurs relations avec les intervenantes des centres jeunesse. L'une des pistes pour comprendre ce défi pourrait être le manque de connaissance ou de reconnaissance des spécificités et de l'expertise de certains partenaires.

La reconnaissance est d'ailleurs un thème abordé par plusieurs participantes bien qu'aucune question spécifique à ce sujet n'ait été posée lors des entretiens ; il s'agit là clairement d'une thématique importante pour nombre d'entre elles. Il est toutefois difficile de rendre compte de façon globale des expériences des différents sous-groupes, puisqu'une grande part de ces expériences implique beaucoup de variabilité individuelle. Cela dit, en termes de représentations négatives, plus du quart des participantes considèrent devoir faire face à un

manque de reconnaissance ou à une mauvaise connaissance de leurs services de la part des partenaires et autres actrices impliqués dans la réponse à la violence conjugale. Dans le cas étudié, ce sont surtout des intervenantes qui pratiquent dans des organismes communautaires qui ont fait part de ce défi. Les propos recueillis révèlent également que certaines intervenantes psychosociales se sentent peu reconnues des actrices judiciaires :

« [...] ils oublient, procureur ou juge, que la maison d'hébergement offre un bon soutien sur ce côté-là qui est aussi professionnel que n'importe quelle organisation, que n'importe quel CLSC. (Entrevue 3, intervenante en maison d'hébergement) »

Enfin, certaines autres, plus particulièrement les intervenantes qui oeuvrent auprès des conjoints violents, disent se sentir marginalisées par les actrices qui pratiquent auprès des victimes :

« Mais tout cela pour dire dans le fond [...] on vit beaucoup de marginalisation de par certains organismes communautaires qui travaillent auprès des femmes et certains vont beaucoup nous marginaliser. (Entrevue 11, intervenante dans un organisme spécialisé pour conjoints violents) »

Ces intervenantes ont l'impression de ne pas être perçues comme faisant partie de l'intervention sociojudiciaire en violence conjugale ou encore, comme des collaboratrices potentielles. Ainsi, le manque de reconnaissance à l'égard de ces actrices pourrait s'expliquer par leur absence du champ représentationnel des autres intervenantes.

Le troisième défi présent à l'échelle des collaborations professionnelles s'articule autour des incompréhensions liées aux différentes analyses des situations de violence conjugale. Pour certaines intervenantes, surtout celles pratiquant en maison d'hébergement, cette difficulté de se comprendre s'explique principalement par une incompréhension de la problématique de la violence conjugale chez certaines actrices, particulièrement chez les intervenantes judiciaires, ce qui nuit aux partenariats et aux interventions réalisées.



**Ainsi, le manque de reconnaissance à l'égard de ces actrices pourrait s'expliquer par leur absence du champ représentationnel des autres intervenantes.**

## Discussion

De façon générale, il est à noter qu'autant du côté des bénéficiaires de l'intervention sociojudiciaire rapportés par les participantes que du côté de ses aspects plus négatifs ou difficiles, les résultats présentés sont généralement cohérents avec ceux recensés dans les écrits. De fait, plusieurs évoquent qu'une meilleure connaissance des ressources (Allens *et al.*, 2013), une meilleure compréhension du système d'intervention instauré dans la communauté (Nowell et Foster-Fishman, 2011, cités dans Brekenridge *et al.*, 2015) et une plus grande

compréhension mutuelle entre partenaires (Sauvain, Anstett, Jacob, Morin et Lamari, 2014) constituent des apports importants de ces interventions et collaborations.

En contrepartie, il est également rapporté que les mauvaises relations entre partenaires (Groulx, 2002; Malik, Ward et Janczewski, 2008; Rondeau, Sirois, Cantin et Roy, 2001; Wendt, 2010), la méconnaissance des autres ressources (Groulx, 2002; Stanley, Miller, Foster et Thomson, 2011; Wentd, 2010) et la variabilité de la compréhension de la problématique de la violence conjugale selon les actrices (Brekenridge *et al.*, 2015, Ritchie et Eby, 2005; Rondeau *et al.*, 2001; Wendt, 2010) sont considérées nuisibles dans ce domaine de pratique. Nos résultats viennent donc confirmer les «nœuds» qu'il importe d'aplanir pour maximiser les gains et minimiser les difficultés en contexte d'intervention sociojudiciaire.

## Conclusion

Pour conclure, soulignons que les résultats présentés soutiennent en majorité les données connues en ce qui concerne les apports et difficultés pour les intervenantes de l'intervention sociojudiciaire en violence conjugale. L'élément le plus original ayant émergé des résultats est en lien avec l'importance pour les intervenantes d'être reconnues par les autres intervenantes impliquées dans la réponse à la violence conjugale. Il apparaît ainsi qu'en matière de statut et de rapport intergroupes dans ce domaine de pratique, la répartition équitable des pouvoirs, déjà relevée par d'autres (Bilodeau, Allard, Lefebvre, Cadrin et Pineault, 2007; Dubé et Boisvert, 2009), devrait s'accompagner d'une reconnaissance mutuelle pour favoriser des partenariats solides et effectifs. Afin d'affiner notre compréhension de cette dimension relationnelle au sein des systèmes d'intervention multi ou interdisciplinaire, il serait certainement pertinent de réaliser des études au sujet de la collaboration professionnelle en s'appuyant sur des cadres théoriques qui s'articulent autour du concept de reconnaissance, par exemple, celui élaboré par Honneth (2013).

## Références

- Allen, N. E., Todd, N. R., Anderson, C. J., Davis, S. M., Javdani, S., Bruehler, V. et Dorsey, H. (2013). Council-Based Approaches to Intimate Partner Violence: Evidence for Distal Change in the System Response. *American Journal of Community Psychology*, 52(1 2), 1-12. doi:<http://dx.doi.org/10.1007/s10464-013-9572-8>
- Bilodeau, A., Allard, D., Lefebvre, C., Cadrin, H. et Pineault, M.-J. (2007). Le protocole sociojudiciaire en matière de violence conjugale: Une mobilisation ciblée pour une innovation limitée dans un champ fortement conflictuel. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49(3), 403-422.
- Blin, J.-F. (1997). *Représentations, pratiques et identités professionnelles*. Paris: L'Harmattan.
- Breckenridge, J., Rees, S., Valentine, K. et Murray, S. (2015). *Meta-evaluation of existing interagency partnerships, collaboration, coordination and/or integrated interventions and service responses to violence against women*. Alexandria, NSW : ANROWS. Repéré à <http://anrows.org.au/publications/landscapes/meta-evaluation-existing-interagency-partnerships-collaboration-coordination>
- Buzawa, E. S., Buzawa, C. G. et Stark, E. (2012). *Responding to domestic violence: the integration of criminal justice and human services* (4th ed.). Thousand Oaks: SAGE Publications, Ltd.
- Dubé, M. et Boisvert, R. (2009). *Évaluation du projet pilote d'implantation du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale: rapport de recherche*. Montréal, Québec: CRI-VIFF. Repéré à <http://www.deslibris.ca/ID/217611>
- Gagnon, Y.-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche* (2<sup>e</sup> édition). Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec, 71 pages.
- Groulx, J. (2002). *Protocole de collaboration en violence conjugale pour l'aide psychosociale et l'accompagnement sociojudiciaire synthèse de l'évaluation du protocole dans dix secteurs de la Montérégie*. Longueuil, Québec: Régie régionale de la santé et des services sociaux Montérégie. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/67369>
- Honneth, A. (2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Traduction de l'allemand par Pierre Rusch. Paris: Gallimard.
- Malik, N. M., Ward, K. et Janczewski, C. (2008). Coordinated Community Response to Family Violence: The Role of Domestic Violence Service Organizations. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(7), 933-955. doi:[10.1177/0886260508315121](http://dx.doi.org/10.1177/0886260508315121)
- Miles, M. et Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives* (traduit par M. Hlady-Rispa). Bruxelles: De Boeck.
- Ritchie, D. J. et Eby, K. K. (2007). Transcending Boundaries: An International, Interdisciplinary Community Partnership to Address Domestic Violence. *Journal of Community Practice*, 15(1-2), 121-145. doi:[10.1300/J125v15n01\\_06](http://dx.doi.org/10.1300/J125v15n01_06)
- Rondeau, G., Sirois, G., Cantin, S. et Roy, V. (2001). Le profil des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 31. doi:[10.7202/008323ar](http://dx.doi.org/10.7202/008323ar)
- Sauvain, V., Anstett, E., Jacob, J. L., Morin, A., Lamari, M., (2014). *Recherche évaluative sur les protocoles de référence policière au Québec: rapport final*. Montréal, Québec: École nationale d'administration publique et Centre de recherche et d'expertise en évaluation. Repéré à <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2014/12/030791249.pdf>
- Stanley, N., Miller, P., Foster, H. R. et Thomson, G. (2011). Children's Experiences of Domestic Violence: Developing an Integrated Response from Police and Child Protection Services. *Journal of Interpersonal Violence*, 26(12), 2372-2391. doi:[10.1177/0886260510383030](http://dx.doi.org/10.1177/0886260510383030)
- von Glasersfeld, E. (2004). Introduction à un constructivisme radical. Dans P. Jonnaert et D. Masciotra (dir.), *Constructivisme: choix contemporains. Hommage à Ernst von Glasersfeld* (p. 13-36). Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Wendt, S. (2010). Building and Sustaining Local Co-ordination: An Australian Rural Community Responds to Domestic and Family Violence. *The British Journal of Social Work*, 40(1), 44-62.



